Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20250804-DEL82-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2025
Publication : 05/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| **33** | **33** | **17** |

# Séance du 31 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

*Date de la convocation*

***Jeudi 24 juillet 2025***

*Date d'affichage de la délibération*

***Adoptée à l'unanimité***

**Présents** : Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire

Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

**Représentés** : Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON
M. Didier MARICEL par M. Arthur MARICEL

**Absents** : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

## DELIBERATION N°2025/07/82

## MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION N°2023/05/47 PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Par délibération n°2023/05/47 en date du 23 mai 2023, le conseil municipal a procédé à la création et à la désignation des membres des différentes commissions municipales conformément aux dispositions des articles L.2121-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il convient aujourd'hui de modifier la composition de certaines de ces commissions, afin de prendre en compte le remplacement d'un membre par un autre élu, tout en maintenant les autres dispositions de la délibération susmentionnée.

Cette modification concerne les commissions suivantes :

- Urbanisme – Aménagement du territoire – Politique de l'habitat et Développement durable
- Développement économique et attractivité du territoire

Aussi, Il convient en effet de désigner les membres suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20250804-DEL82-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2025
Publication : 05/08/2025

**1- Commission Urbanisme - Aménagement du territoire - Politique de l'habitat et développement durable**

- Manuella PETRO-METONY
- Ludivine MARCELLUS
- Yvon COMBES
- Lucien BEAUZOR
- Ephrem GLORIEUX
- Clara RIGAH
- Sylviane FONDS
- Patrick AJAS

**2- Commission Développement économique et attractivité du territoire**

- Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- Ludivine MARCELLUS
- Yvon COMBES
- Richard PROMENEUR
- Anny GENIPA
- Annick ABELA

Aussi, il est proposé au conseil municipal de remplacer la délibération n°2023/05/47 en ce qui concerne la désignation des membres des commissions Urbanisme - Aménagement du territoire - Politique de l'habitat et Développement durable, et Développement économique et attractivité du territoire, par la présente, toutes les autres dispositions de ladite délibération demeurant inchangées.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants

**Vu** la délibération n°2023/05/47 du 23 mai 2023 portant création et désignation des membres des commissions municipales ;

**Considérant** qu'il convient de modifier la composition de certaines commissions municipales afin de prendre en compte le remplacement de membres par d'autres élus ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la liste des membres de la Commission Urbanisme – Aménagement du territoire – Politique de l'habitat et Développement durable comme suit :

- Manuella PETRO-METONY
- Ludivine MARCELLUS
- Yvon COMBES
- Lucien BEAUZOR
- Ephrem GLORIEUX
- Clara RIGAH
- Sylviane FONDS
- Patrick AJAS

**ARTICLE 2 :** D'approuver la liste des membres de la Commission Développement économique et attractivité du territoire, comme suit :

- Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- Ludivine MARCELLUS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20250804-DEL82-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2025
Publication : 05/08/2025

- Yvon COMBES
- Richard PROMENEUR
- Anny GENIPA
- Annick ABELA

**ARTICLE 3 :** De maintenir inchangées toutes les autres dispositions de la délibération n° 2023/05/47 du 23 mai 2023

**ARTICLE 4 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

***Adoptée à l'unanimité***

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire**

MAIRIE DE LAMENTIN

**Jocelyn SAPOTILLE**